



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
10.12.2013

L'an deux mille treize et le seize décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mr GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 13/93

**Absents excusés** : Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Bénézech

**PARTICIPATION DE  
LA COMMUNE DE  
SAINT-JUERY AUX  
FRAIS LIÉS AU FEU  
D'ARTIFICE**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 13 juillet (Sabo en fête) qui comprennent notamment un feu d'artifice, un bal et animations diverses.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en règlera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif de l'ensemble des frais liés à ces festivités.

L'ensemble de ces frais est estimé à 13 220,10 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité*

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais liés à la fête du 13 juillet 2013.

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir entre les deux communes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2013.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014  
Jacques LASSERRE  
Maire